

*La Cour suprême des États-Unis
confirme le renvoi accéléré des
migrants.*

Image not found or type unknown

La Havane, 28 déc. (RHC)- Cette politique a été introduite au moment de la pandémie de covid-19, en mars 2020, sous l'administration de Donald Trump. Cependant, l'administration Biden a également poursuivi les mêmes mesures, avec lesquelles plus de 2 millions de personnes ont déjà été expulsées.

La Cour suprême des États-Unis a décidé, mardi 27 décembre, de maintenir les restrictions frontalières du titre 42. La décision de la Cour, publiée sur son site web, a été prise en faveur de 19 États qui avaient demandé le maintien de cette politique. L'ordonnance prolonge une pause temporaire sur la levée des règlements, imposés le 20 décembre, pendant que le litige se poursuit. Les juges ont voté cinq fois en faveur du maintien des mesures et quatre fois contre.

Le titre 42 est un règlement qui permet l'expulsion accélérée des immigrants sans-papiers pour des raisons de santé pour la propagation du covid-19. Cette politique a été introduite en mars 2020 sous l'administration de Donald Trump. L'actuelle administration Biden a également poursuivi les mêmes mesures, plus de deux millions de personnes ayant déjà été expulsées.

Les juges ont également déclaré qu'ils entendraient les arguments concernant la demande d'intervention des États pour maintenir la politique en place. Selon les procureurs généraux de ces 19 États, la dissolution de la politique "infligerait un énorme préjudice irréparable aux États" en raison de l'afflux d'immigration clandestine. La Cour suprême a déclaré que cette affaire serait plaidée en février 2023.

Le juge Gorsuch, l'un des juges ayant voté contre la décision finale, a argumenté son vote en déclarant que "les tribunaux ne devraient pas avoir pour mission de perpétuer des édits administratifs conçus pour une urgence". "La crise frontalière actuelle n'est pas une crise de coïdence", a-t-il ajouté.

Pour sa part, le président américain Joe Biden, interrogé sur l'ordonnance de la Cour suprême, a déclaré qu'une décision finale ne serait pas prise avant juin prochain. "Mais je pense qu'il est temps [de lever le titre 42]", a-t-il ajouté. La secrétaire de presse de la Maison Blanche, Karine Jean-Pierre, a également déclaré dans un communiqué que l'administration "se conformera à l'ordre" du tribunal. Toutefois, elle se prépare à "gérer la frontière de manière sûre, ordonnée et humaine lorsque le titre 42 sera finalement levé".

Source : Russia Today

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/309066-la-cour-supreme-des-etats-unis-confirme-le-renvoi-accelere-des-migrants>



Radio Habana Cuba